



U.S. DEPARTMENT *of* STATE

RAPPORT 2006 DU DEPARTEMENT D'ETAT SUR LA LIBERTE RELIGIEUSE AU SENEGAL

La liberté religieuse est inscrite dans la Constitution et le gouvernement respecte généralement ce droit dans la pratique.

Il n'y a pas eu de changement de situation en ce qui concerne le respect de la liberté religieuse pendant la période couverte par le présent rapport et la politique du gouvernement a continué à contribuer à la pratique généralement libre de la religion.

Les bonnes relations qui règnent dans l'ensemble entre les religions au sein de la société ont contribué à la liberté religieuse.

Le gouvernement des Etats-Unis discute des questions relatives à la liberté religieuse avec le gouvernement dans le cadre de sa politique générale de promotion des droits de l'homme.

Section I. Démographie religieuse

Le pays a une superficie de 76.000 miles carrés et une population estimée à 10 millions d'habitants. D'après les données démographiques actuelles du gouvernement, l'Islam est la religion prédominante, pratiquée par environ 94 pour cent de la population du pays. La plupart des citoyens pratiquent une forme syncrétique de l'Islam, qui allie des pratiques religieuses en bonne et due forme à des croyances et valeurs culturelles traditionnelles. Il y a également une communauté chrétienne active (4 pour cent de la population), avec des Catholiques romains, des Protestants et des groupes Chrétiens animistes syncrétiques. Le reste de la population, estimée à 2 pour cent, pratique exclusivement les religions locales traditionnelles ou n'a pas de religion.

Le pays est diversifié sur le plan ethnique et religieux. Bien qu'il y ait une intégration significative de tous les groupes, certains d'entre eux sont concentrés sur le plan géographique. La minorité chrétienne est concentrée dans les régions de l'Ouest et du Sud du pays, tandis que les groupes qui pratiquent les religions traditionnelles se trouvent essentiellement dans les régions de l'Est et du Sud. Les immigrants pratiquent les mêmes religions que les citoyens natifs du pays.

Il existe une grande variété de groupes de missionnaires étrangers, dont des Catholiques, des Protestants, des missionnaires indépendants et des Témoins de Jéhovah.

Section II. Situation de la liberté religieuse

Cadre juridique/politique

La liberté de religion est inscrite dans la Constitution et le gouvernement respecte généralement ce droit dans la pratique. Le gouvernement s'efforce à tous les niveaux de protéger ce droit dans son intégralité et ne tolère pas les abus dans ce domaine, que ce soit de la part du gouvernement ou d'acteurs privés.

Il n'y a pas de religion d'état ; la Constitution précise clairement que le Sénégal est un état séculaire et prévoit la libre pratique des croyances religieuses, dans la mesure où l'ordre public est maintenu.

L'importance de la religion dans le pays a souvent conduit le gouvernement à donner une aide financière et matérielle directe aux organisations religieuses. Il n'existe pas de système officiel de distribution de ces subventions, qui sont souvent données pour aider les groupes religieux à entretenir ou restaurer leurs lieux de culte ou à organiser des événements particuliers. Toutes les religions ont accès à ces fonds, bien qu'il y ait souvent de la concurrence entre les groupes religieux pour en bénéficier. Au cours de la période couverte par le présent rapport, le gouvernement a donné des fonds et une assistance technique pour la restauration d'églises à travers le pays, notamment pour la Cathédrale nationale de Dakar, pour laquelle le gouvernement a donné 600 millions de francs CFA (1,2 million de dollars). Le gouvernement fournit du personnel chargé de la sécurité et renforce les services publics lors des pèlerinages religieux nationaux, aussi bien chrétiens que musulmans.

Le gouvernement observe un certain nombre de jours saints musulmans et chrétiens. Les jours saints musulmans observés sont la Tabaski, la Tamkharit, la naissance du Prophète Mohamed et la Korité. Les jours saints chrétiens observés sont le Lundi de Pâques, l'Ascension, la Pentecôte, l'Assomption, la Toussaint et Noël.

Les organisations religieuses sont indépendantes du gouvernement et gèrent leurs affaires sans interférence de la part du gouvernement ; toutefois, le code civil et commercial stipule que tout groupe, religieux ou autre, doit s'enregistrer auprès du ministre de l'Intérieur pour avoir un statut légal en tant qu'association. L'enregistrement permet aux associations de mener leurs affaires, d'acquérir des biens, d'ouvrir un compte bancaire et de recevoir des contributions financières

de sources privées. Les groupes religieux enregistrés, y compris l'ensemble des organisations à but non lucratif qui sont enregistrées, sont exemptés de nombreuses formes d'imposition. L'enregistrement est généralement accordé et le ministre de l'Intérieur doit avoir une raison légale pour le refuser.

Les missionnaires, comme les autres personnes qui sont en séjour longue durée dans le pays, doivent avoir des visas de résidents délivrés par le ministère de l'Intérieur. Les groupes chrétiens et islamiques s'implantent souvent sous la forme d'organisations non gouvernementales (ONG). La permission de s'implanter est accordée aux ONG religieuses par le ministère de la Femme, de la Famille et du Développement social. Aucun cas de refus du gouvernement d'accorder des visas ou l'autorisation d'exercer à un groupe quelconque n'a été rapporté. Les ONG religieuses sont très actives dans le domaine de la prestation des services sociaux et de l'administration des programmes d'aide au développement économique.

En 2002, le gouvernement a adopté une loi permettant aux écoles publiques de proposer deux heures d'instruction religieuse, aussi bien islamique que chrétienne, par semaine d'école, à travers un programme pilote. L'instruction religieuse est une matière facultative du programme scolaire et les élèves ne sont pas obligés d'y participer. Ce programme continue de prospérer. En moins de trois ans, 66 écoles et 10.500 élèves, qui suivent des études en français et en arabe et dans des études religieuses islamiques, ont rejoint le programme, conçu pour attirer les enfants vers l'enseignement public plutôt que vers les écoles coraniques qui n'enseignent souvent que le Coran et l'Arabe. Les établissements scolaires privés sont libres de dispenser une éducation religieuse. Le ministère de l'Education donne des fonds aux écoles gérées par des institutions religieuses qui répondent aux normes de l'éducation nationale. Les écoles chrétiennes, qui ont une longue expérience couronnée de succès en matière d'éducation, reçoivent la plus grande part de ce financement du gouvernement. La majorité des élèves qui sont dans les écoles chrétiennes sont Musulmans. Des institutions caritatives religieuses ont également bénéficié de l'appui du gouvernement.

Le gouvernement encourage les Musulmans à participer au pèlerinage de la Hadj chaque année et leur accorde son aide. Il accorde également un appui similaire au pèlerinage catholique annuel au Vatican. Au cours de cette année, le gouvernement a distribué des centaines de billets d'avion gratuits à des Musulmans et des Chrétiens pour entreprendre le pèlerinage de La Mecque ou de Rome et en Terre Sainte. Lorsque le Pape Jean Paul II est mort, le gouvernement a envoyé une délégation pour assister à ses funérailles, avec notamment de hauts fonctionnaires du gouvernement et des dirigeants de la communauté chrétienne.

Bien qu'il n'y ait pas d'institution financée spécifiquement par le gouvernement pour promouvoir le dialogue inter-confessionnel, le gouvernement cherche généralement à favoriser l'harmonie religieuse en maintenant des relations avec les grands groupes religieux. Les hauts fonctionnaires du gouvernement consultent régulièrement les chefs religieux et le gouvernement est généralement représenté dans tous les principaux festivals ou événements religieux. En avril 2005, le gouvernement a organisé un sommet de préparation au Dialogue islamo-chrétien. Le président Wade, le premier ministre Macky Sall et d'autres dirigeants du gouvernement ont assisté à la réunion préparatoire, ainsi que des délégations de plusieurs pays étrangers, notamment des Etats-Unis. Le président Wade a parlé de la coexistence pacifique des religions dans le pays, une source de fierté nationale.

Le gouvernement a vivement encouragé la tolérance religieuse entre ses citoyens. Lorsque des menaces anonymes de mort ont été faites contre des membres du clergé catholique début 2004, le gouvernement a rapidement dénoncé ces menaces et assuré la protection des dirigeants catholiques. Bien que l'enquête n'ait pas permis d'identifier les auteurs de ces menaces contre le clergé, elles se sont arrêtées.

Restrictions à la liberté religieuse

La politique et la pratique gouvernementales dans ce domaine ont dans l'ensemble contribué à la libre pratique de la religion. Les chefs des religions majoritaires et minoritaires mènent à bien leurs activités et prennent la parole sur des questions sociales et politiques, comme la violence politique et le VIH/SIDA, sans craindre de sanctions de la part du gouvernement. Les groupes religieux, dont les Musulmans et les Chrétiens, ont largement accès aux médias publics pour promouvoir les activités religieuses, prêcher et dispenser l'éducation religieuse. Le gouvernement surveille les groupes de missionnaires étrangers et les ONG religieuses pour s'assurer que leurs activités correspondent bien aux objectifs annoncés.

Les caricatures danoises du Prophète Mohamed ont entraîné des protestations verbales et des manifestations publiques mais aucun acte d'intolérance religieuse au Sénégal.

Conversion religieuse forcée

Aucun cas de conversion religieuse forcée n'a été rapporté, notamment en ce qui concerne des ressortissants américains mineurs qui avaient été enlevés ou illégalement sortis des Etats-Unis, ni de cas de refus de permettre à ces ressortissants de retourner aux Etats-Unis.

Section III. Abus sociétaux et discrimination

Les relations généralement amicales entre les religions dans la société ont contribué à la liberté religieuse.

La religion joue un rôle important dans les vies de la plupart des citoyens et la société est dans l'ensemble très ouverte et tolérante envers les diverses fois religieuses. Le pays a une longue tradition de coexistence amicale et tolérante entre la majorité musulmane et les Chrétiens, les religions locales traditionnelles et les autres minorités religieuses. Les mariages interconfessionnels sont relativement courants. Au sein de certaines familles, d'autres fois religieuses, comme la foi chrétienne ou une religion locale traditionnelle, sont pratiquées parallèlement à l'Islam. Un certain nombre d'événements interconfessionnels célèbrent dans l'année l'importance du rôle de la religion dans la vie quotidienne.

Les communautés islamiques sont généralement organisées autour d'une des confréries qui existent, avec à leur tête un Khalif, qui est un descendant direct du fondateur de la confrérie. Les deux plus importantes confréries sont les Tidjanes, basés dans la ville de Tivaouane, et les Mourides, basés dans la ville de Touba. Il y a eu à plusieurs reprises des différends au sein de ces diverses confréries sur les questions de succession ou d'autorité générale ; cependant, les relations ont généralement été pacifiques et empreintes de coopération. Au cours de ces dernières années, une Commission nationale de concertation sur le croissant lunaire, destinée à désigner les jours saints islamiques, a été formée suite à une suggestion du gouvernement pour tenter de renforcer la coopération entre les sous-groupes islamiques.

Si les confréries ne sont pas impliquées directement dans la politique ou les affaires du gouvernement, ces groupes exercent une influence considérable dans la société et maintiennent un dialogue avec les dirigeants politique. Le fait de s'associer étroitement à une confrérie, comme à n'importe quel dirigeant communautaire, religieux ou séculaire, peut permettre d'obtenir certaines protections et certains avantages politiques et économiques qui ne sont pas conférés par la loi.

Un dialogue existe depuis longtemps entre dirigeants chrétiens et islamiques. Pendant la période couverte par le présent rapport, les groupes protestants sont devenus plus actifs au Sénégal, ce qui est un signe, d'après une éminente ONG locale, de la tolérance religieuse pratiquée dans le pays.

Contrairement à ce qui s'est fait par le passé, il n'y a pas eu de cas de violence interconfessionnelle pendant la période couverte par le présent rapport.

Section IV. Politique du gouvernement des Etats-Unis

L'ambassade des Etats-Unis discute des questions de liberté religieuse avec le gouvernement dans le cadre de sa politique générale de promotion des droits de l'homme et entretient des relations avec l'ensemble des principaux groupes religieux, notamment les Mourides, les Tidianes, les Layènes, les confréries de la Qadriyya islamique et les groupes chrétiens. Pendant la période couverte par le présent rapport, l'ambassadeur et d'autres membres de l'ambassade ont rencontré des chefs religieux ou leurs représentants pour discuter de questions sociales et politiques et montrer que les Etats-Unis souhaitent forger des relations positives avec les communautés musulmanes. Pour le Ramadan, des membres du personnel de l'ambassade se sont rendus dans les principales confréries islamiques. L'ambassade entretient des contacts avec plusieurs ONG confessionnelles, groupes de missionnaires et organisations et activistes des droits de l'homme pour contrôler les questions de liberté religieuse. L'ambassadeur, ou son représentant, assiste régulièrement aux principaux festivals ou rassemblements annuels religieux afin de promouvoir un dialogue ouvert avec les différents groupes religieux.

L'ambassade des Etats-Unis a un programme actif de présentation des informations sur la diversité religieuse et la tolérance aux Etats-Unis. L'ambassade a traduit, publié et distribué la brochure « La vie des Musulmans en Amérique » dans les deux langues nationales les plus parlées (le Ouolof et le Poular). L'ambassade a régulièrement fait paraître dans la presse locale, mis sur son site Internet et publié dans un magazine mensuel des informations sur l'Islam aux Etats-Unis, avec notamment des déclarations du président et du secrétaire d'Etat célébrant le Ramadan et d'autres fêtes islamiques. L'ambassade a formé des professeurs d'anglais et fait des dons de livres en arabe à des instituts islamiques, des écoles et des bibliothèques, ainsi que de livres en anglais sur l'apprentissage de la langue et les études américaines.